



COMMUNAUTÉ
TERRITORIALE
SUD LUBERON

Parc d'activités Le Revol
128, chemin des vieilles vignes
84240 LA TOUR D'AIGUES
Tél. 04 90 07 48 12
Fax 04 90 07 53 52
contact@cotelub.fr
www.cotelub.fr

Monsieur le Président

à

Mesdames, Messieurs les Administrés
de la Communauté Territoriale Sud Luberon

La Tour d'Aigues, le 18 Novembre 2016

Objet : Information Conseil Communautaire

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe de la tenue de la réunion du Conseil Communautaire de la Communauté Territoriale Sud Luberon qui aura lieu le :

**Jeudi 24 Novembre 2016, à 18h30
Au Foyer communal de Saint Martin de la Brasque**

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

Administration et Finances :

1. Approbation des comptes rendus des 21 septembre, 29 septembre et 27 octobre 2016
2. Modification des statuts,
3. Protocole de transfert de personnel avec La Communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse,
4. Protocole de transfert de personnel avec la commune de Cadenet,
5. Modification du tableau des effectifs
6. Création d'une régie pour l'espace de travail partagé (co-working),
7. Transfert des contrats de la CCPL vers COTELUB,
8. Convention d'utilisation des équipements sportifs par les collèges publics – Tarifs année scolaire 2016-2017,

ANSOUIS * LA BASTIDE DES
JOURDANS * LA BASTIDONNE
* BEAUMONT DE PERTUIS *
CABRIÈRES D'AIGUES *
GRAMBOIS * MIRABEAU
* LA MOTTE D'AIGUES
* PEYPIN D'AIGUES * SAINT
MARTIN DE LA BRASQUE
* SANNES * LA TOUR
D'AIGUES * VILLELAURE
* VITROLLES EN LUBERON

Service aux Populations :

9. Convention avec les crèches de Cadenet et Cucuron,
10. Attribution de subventions pour le 1er trimestre 2017 aux crèches du territoire,

Développement Economique

11. Convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence de « Développement Economique »,

Tourisme

12. Etang de la Bonde : Acquisition des parcelles section C751, d'une superficie de 59 a 90 ca et section C752, d'une superficie de 6 a 80 ca, situées à La Motte d'Aigues,
13. Attribution de subventions pour le 1er trimestre 2017 à l'OTLD,

Environnement

14. Validation de la convention d'utilisation du quai de transfert de Pertuis, avec la Métropole Aix Marseille,

Questions diverses

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes salutations distinguées.

Paul Fabre
Président de la
Communauté Territoriale Sud Luberon

